

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00507

Numéro SIREN : 449 090 075

Nom ou dénomination : MOD'L

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009048

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
MOD ' L	16 RUE CLAUDE CHAPPE ZAC 2000 97420 LE PORT
SIRET 4 4 9 0 9 0 0 7 5 0 0 0 3 6	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	25 752
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Cotisation de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Tous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
OPTIMUM LA MARE RUE HENRI FARMAN MM. FARMAN - BUR. N04 - DUPARC 7438 STE MARIE Tél: 02 62 94 89 00			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 26/10/2023 Lieu LA POSSESSION	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: GERANT ASSOCIE	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature Véronique LEMAIRE Véronique	

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c	
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i	
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

[illegible]

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

12

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise MOD' L

ANNÉE 2022 ou exercice

du 01012022

Adresse 16 RUE CLAUDE CHAPPE ZAC 2000 97420 LE PORT

au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ●

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ●)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ●)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ●)	Valeur des avantages en nature (v. notice ●)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ●)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ●)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ●)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ● :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ●	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ●		- de l'exercice 2022 ●	
- de l'exercice précédent ●		- de l'exercice précédent ●	
Nom et qualité du signataire		A LA POSSESSION le	
Véronique LEMAIRE Véronique GERANT ASSOCIE		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

LV

Désignation de l'entreprise : MOD 'L		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 16 RUE CLAUDE CHAPPE		97420 LE PORT	
Durée de l'exercice précédent* 1 2		Néant ☐	
Numéro SIRET* 4 4 9 0 9 0 0 7 5 0 0 0 3 6			
		Exercice N clos le. 13 1 1 2 2 0 2 2	
		N-1 13 1 1 2 2 0 2 1	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8.....000.....)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 652 561	1 706 497	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(114 093)	(53 936)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	1 547 268	1 661 361	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	168 244	103 656	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 064	48 480	
	Dettes fiscales et sociales	DY	137 254	125 774	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	696	787	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	353 257	278 697	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 900 526	1 940 058	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	353 257	278 697	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

LV

Désignation de l'entreprise : MOD ' I.

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	189 272	FB		FC	189 272	162 199		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF			
			services*	FG	23 577	FH		FI	23 577	30 099
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	212 848	FK		FL	212 848	192 298		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 245			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	130		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	219 095	192 428	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	168 404	158 172	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(43 647)	(53 374)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	36 638	23 683	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 248	6 236	
	Salaires et traitements*						FY	82 679	73 887	
	Charges sociales (10)						FZ	10 856	17 693	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	11 175	9 499	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	12 820	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	38	6 336	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	284 210	242 132	
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(65 115)	(49 703)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		1 262	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN	12		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	12	1 262	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	12	1 262		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)						GW	(65 103)	(48 441)		

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	39 351	462	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		2 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	39 351	2 962	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	88 341	8 457	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	88 341	8 457	
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(48 990)	(5 495)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	258 458	196 653	
TOTAL DES C ARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	372 551	250 589	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des roduits - total des charges)		HN	(114 093)	(53 936)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	10 500	17 349
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
		obligatoires	A9	10 500	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	Dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
PRODUITS REGULARISATION SOLDES ANTERIEURS		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CHARGES REGULARISATION SOLDES ANTERIEURS		88 341		39 351	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

LV

Désignation de l'entreprise : MOD'L

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant	
						1		Consécutives à une réévaluation appliquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 017 216	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	26 291	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	24 695	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	10 087	LC		LD	3 056
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	1 078 290	LO		LP	3 056
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	529 500	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P	200 000	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 850	1U		1V			
TOTAL IV				1Q	733 350	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 811 640	0H		0J	3 056	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1 017 216	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	26 291
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	24 695
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	13 143
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	1 081 346	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7	
		Autres participations			IO		OX		OY	529 500
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C	200 000
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	3 850		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	733 350		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	1 814 696		

LV

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☐ *
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	406 667	PN	8 381	PO		PQ	415 049
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 291	QE		QF		QG	26 291
	Matériel de transport	QH	13 318	QI	2 499	QJ		QK	15 817
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 087	QM	294	QN		QO	10 381
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	456 364	QV	11 175	QW		QX	467 538
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	456 364	QP	11 175	QQ		QR	467 538

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.galca,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.galca,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant de participations		NW													
NP + NQ + NR															
														</	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
			6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

LV

Désignation de l'entreprise : MOD' L

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	3 850	UV	3 850	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	71 723		71 723		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY	435		435		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	188		188		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 989		2 989		
	Charges constatées d'avance			VS	3 812		3 812		
TOTALUX			VT	82 996	VU	82 996	VV		
	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG								
			à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	1 171	1 171						
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	47 064	47 064						
Personnel et comptes rattachés					8C	5 206	5 206						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	123 682	123 682						
Etat et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices		8E								
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 127	8 127						
			Obligations cautionnées		VX								
			Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	238	238						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J								
Groupe et associés (2)					VI	167 073	167 073						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	696	696						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L								
TOTALUX					VY	353 257	VZ	353 257					
RENOUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LV

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : MOD ' L		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2		
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					Y7
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		
		- imposées au taux de 0 %			ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR 88 341
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH
		- imposées aux taux de 19 %				WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					Y6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY
	Majoration d'amortissement *					XD
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Crédance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
III RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH 114 093
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		XJ 25 752
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO 25 752

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

31/12/2022

[illegible]

14

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☐ ***I SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	274 789
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	274 789
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	25 752
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	300 541

II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PA ER, C ARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 350
---	----	-------

III PROVISIONS ET C ARGES A PA ER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP T

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LV

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 706 497	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	[- Réserves légales - Autres réserves]	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(53 936)				ZD	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes		ZE	
					Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	1 652 561			Report à nouveau		ZG
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	1 652 561

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	2 718
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	13 343 6 917
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	5 759 4 425
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	17 536 9 623
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	36 638 23 683
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	585 579
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		YZ	4 663 5 657
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	5 248 6 236
IMPÔTS ET TAXES				YY	36 826 17 871
				YZ	9 367 7 141
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			OB	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			OS	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*			ZK	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH	
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				
	- Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	0
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		JK	Plus-values à 15 %
				JL	Plus-values à 0 %
				JM	Plus-values à 19 %
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		JN	Plus-values à 15 %
				JO	Plus-values à 0 %
				JP	Plus-values à 19 %
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		JJ	
N° SIRET de la société mère du groupe					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

LV

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente

Montant global de la plus-value
ou de la moins-value

Court terme

Long terme

Plus-values
taxables à
19 % (1)

⑦

⑧

⑨

⑩

19 %

15 % ou 12,8 %

0 %

⑪

I - Immobilisations *

II - Autres éléments

I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

(A)

(B)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

LV

Désignation de l'entreprise : MÔD' L

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liv

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☒ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8 % ☐ .
 Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
 exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐ *
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
 (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LV

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : MOD ' L

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 3 - -5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

LL

16

Désignation de l'entreprise : MOD ' L		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	212 848	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	212 848	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	43 647	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	39 351	
TOTAL 2	OM	83 001	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	172 431	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	27 017	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	38	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	199 486	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	96 362	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	96 362	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	212 848	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		EY
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ
Date de cessation	HR		31/12/2022

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 9 0 9 0 0 7 5 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MOD' L

ADRESSE (voie) 16 RUE CLAUDE CHAPPE ZAC 2000

CODE POSTAL 97420 VILLE LE PORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique Véronique LEMAIRE Prénom(s) Véronique

Nom marital % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 792

Naissance : Date 091165 N° Département 59 Commune tourcoing Pays

Adresse : N° 8 Voie Rue Etienne AZEMA

Code postal 97434 Commune ST GILLES LES BAINS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

LV

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 4 9 0 9 0 0 7 5 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MOD' L

ADRESSE (voie)

16 RUE CLAUDE CHAPPE

ZAC 2000

CODE POSTAL

97420

VILLE

LE PORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

LV

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTAT.D"AV			3 811.85
01/01/2018 AA S.A.N.	5 021.17		
01/01/2018 AA AXA ASSURANCE 01/01/18-28/02/		149.88	
01/01/2018 AA AXA ASSURANCE 7938772004 AUTO		695.83	
01/01/2018 AA AIRWAYS EXT		489.06	
31/12/2022 OPT CCA GROUPAMA	80.45		
31/12/2022 OPT CCA ASSURANCE HABITATION	45.00		
42870100 ACTIVITE PARTIELLE			435.28
01/01/2022 AA S.A.N.	435.28		
COMPTES DE PASSIF			
42820000 CONGES A PAYER			5 205.75
31/12/2022 OPT PROV CP		5 205.75	
43800000 ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A			17.11
31/03/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.48	
30/04/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.76	
31/05/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.73	
30/06/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.70	
31/07/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.42	
31/08/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.66	
30/09/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.79	
31/10/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.80	
30/11/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		1.77	
31/12/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATO		2.00	
43820000 ORG.SOC. CH/CONGES A			144.20
31/12/2022 OPT PROV CP		144.20	
43860000 ORG.SOC. CHARGES A P			122 824.02
01/01/2018 AA S.A.N.		103 390.50	
01/01/2018 AA PROV FC 2017	302.90		
01/01/2018 AA TA 2017	345.06		
31/12/2018 AA PROV TA 2018		356.28	
31/12/2018 AA PROV FC 2018		312.74	
31/12/2018 AA PROV CGSS TI 2018		14 755.00	

LV

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2019 AA CGSS TI PROV COT 2019		18 396.00	
31/12/2019 AA RSI 2014	14 595.00		
31/12/2019 AA RSI RC 2014		455.00	
31/12/2019 AA PROV RSI 2009	8 520.00		
31/12/2019 AA PROV RSI 2010	8 520.00		
31/12/2019 AA PROV RSI 2011	8 520.00		
31/12/2019 AA PROV RSI 2012	8 520.00		
31/12/2019 AA PROV RSI 2013	8 520.00		
31/12/2019 AA CH0151217 AVIS NON RECU 14	84.17		
31/12/2019 AA PROV FC+TA 2013	920.21		
31/12/2019 AA PROV TA+FC 31/12/2012	327.16		
31/12/2020 AA PROV CO SSI 2020/REM 600€		17 633.00	
31/12/2021 AA PROV SSI 2021/60 000€ REMUN		16 200.00	
31/12/2022 OPT PROV RSI/60000€ REM		10 500.00	
44862000 PROVISION TA			128.87
01/01/2022 AA S.A.N.		126.14	
31/01/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE		1.25	
28/02/2022 PA TAXE D'APPRENTISSAGE		1.48	
44863000 PROVISION FC			109.55
01/01/2022 AA S.A.N.		109.55	

LV

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GE			88 341.04
01/01/2022 OPT REGUL SOLDE 2017-2021 CLIENT	78 819.52		
01/01/2022 OPT REGUL SOLDE 2021		885.85	
01/01/2022 OPT REGUL SOLDE 2020	187.49		
01/01/2022 OPT REGUL SOLDE 2021	1 114.26		
01/01/2022 OD REGUL SOLDE 2018 COMPTE 40971	9 052.00		
01/01/2022 OPT REGUL TVA SUR FNP	53.62		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUIT EXCEPTIONNEL			39 351.46
01/01/2022 OPT REGUL SOLDE 2019		166.66	
01/01/2022 OD REGUL SOLDE 2021 AXA		544.49	
01/01/2022 OD REGUL SOLDE LOGER 2021	927.26		
01/01/2022 OPT REGUL FRS ASHKA 2021		18 058.90	
01/01/2022 OPT REGUL FRS MIOTRAWEB 2020		21 490.27	
01/01/2022 OPT REGUL SOLE 2017		18.40	

LV

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CONSTRUCTIONS		602 168	610 549	8 381-	1. 37-
21318000	RESIDENCE LA PALMERAIE	149 253	149 253		
21318200	APPART/LES TERRASES DE SAINT L	299 846	299 846		
21318300	APPART/SCCV ORPHÉLIA	272 117	272 117		
21318400	APPARTEMENT SEDRE EPERON	296 000	296 000		
28131800	AMORT. IMMOBILIERS	388 875-	385 729-	3 147-	0. 82-
28131820	AMORT. SUR TRANSPORT	764-	611-	153-	25. 00-
28131830	AMORT. MAT. BUREAU ET INFORM.	693-	555-	139-	25. 00-
28131840	APPARTEMENT SEDRE EPERON	24 716-	19 773-	4 943-	25. 00-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 640	11 377	263	2. 31
21810000	INST.AGENC.DIVERS	5 691	5 691		
21811000	INST.AGENC MAGASIN JOOS	20 600	20 600		
21820000	MATERIEL DE TRANSPOR	24 695	24 695		
21830000	MAT.BUREAU &INFORMAT	6 643	3 587	3 056	85. 20
21840100	MOBILIER LA PALMERAIE	6 500	6 500		
28181000	AMORT.AG.CONS.DIVERS	5 691-	5 691-		
28181100	FRAIS INSTALLATION AGENCEMENT	20 600-	20 600-		
28182000	AMORT.MATERIEL DE TR	15 817-	13 318-	2 499-	18. 76-
28183000	AMORT.MAT.BUREAU &IN	3 881-	3 587-	294-	8. 21-
28184010	AMORT. MOBILIER	6 500-	6 500-		
AUTRES PARTICIPATIONS		529 500	529 500		
26100000	TITRES DE PARTICIPAT	2 500	2 500		
26103000	SCI LA MER	527 000	527 000		
AUTRES TITRES IMMOBILISES		200 000	200 000		
27200000	DROIT DE CRÉANCE	200 000	200 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 850	3 850		
27500000	DEPOTS & CAUTIONNEME	3 850	3 850		
Total II		1 347 158	1 355 277	8 119-	0. 60-
MARCHANDISES		138 633	94 986	43 647	45. 95
37003000	STOCK MOD L	71 879	48 192	23 687	49. 15
37010000	STOCK FLOTTANT	66 754	46 794	19 960	42. 66
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		1 271	1 044	227	21. 71
40910000	FOURN.ACPTES S/COMMA	1 271	1 044	227	21. 71
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		58 903	148 414	89 511-	60. 31-
41100000	CLIENTS	71 723	110 634	38 911-	35. 17-
41141200	412 RUN MARKET		24 106	24 106-	100. 00-
41190010	SUPER U ST ANDRE		1 526	1 526-	100. 00-
41190220			3 703	3 703-	100. 00-
41190310			14 503	14 503-	100. 00-
41190430	SCORE AVIRONS		187	187-	100. 00-
49100000	PROV.DEPRE.CLIENTS	12 820-	6 245-	6 575-	105. 28-
AUTRES CREANCES		3 612	15 795	12 183-	77. 13-
40971000	FOURN EXPLOITATION AUTRES AVOI		9 052	9 052-	100. 00-
40980000	AVOIR NON REÇU		823	823-	100. 00-
42870100	ACTIVITE PARTIELLE	435	435		
44566000	TVA DEDUCT.S/ACHATS	188	2 496	2 308-	92. 47-

LV

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
44571000 TVA COLLECTEE 8.5%		0		0	
46750000 SCI LA MER		2 989	2 989		
DISPONIBILITES		347 138	320 856	26 282	8. 19
51200000 BANQUE BFC 00800860900		169 282	170 533	1 251-	0. 73-
51201000 BANQUE BFC 10800860900		177 856	150 323	27 533	18. 32
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		3 812	3 686	125	3. 40
48600000 CHARGES CONSTAT.D"AV		3 812	3 686	125	3. 40
Total III		553 368	584 782	31 414-	5. 37-
TOTAL GENERAL		1 900 526	1 940 058	39 533-	2. 04-

LV

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL				
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	8 000	8 000		
	8 000	8 000		
RESERVE LEGALE				
10611000 RESERVE LEGALE PROP.	800	800		
	800	800		
REPORT A NOUVEAU				
11000000 REPORT A NOUVEAU	1 652 561	1 706 497	53 936-	3. 16-
	1 652 561	1 706 497	53 936-	3. 16-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)				
	114 093-	53 936-	60 157-	111. 53-
Total I	1 547 268	1 661 361	114 093-	6. 87-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES				
16500000 DEPOTS & CAUTIONMT.R	168 244	103 656	64 588	62. 31
45510000 ASSOCIES CPTÉ COURANT	1 171	1 171		
	167 073	102 485	64 588	63. 02
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
40100000 FOURNISSEURS	47 064	48 480	1 417-	2. 92-
	47 064	48 480	1 417-	2. 92-
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
42820000 CONGES A PAYER	137 254	125 774	11 480	9. 13
43100000 SECURITE SOCIALE	5 206	4 591	614	13. 38
43702000 CRP	422	18	404	NS
43703000 CRC	110	80	30	38. 14
43708000 PREVOYANCE	89	27	63	236. 31
43800000 ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A	75		75	
43820000 ORG.SOC. CH/CONGES A	17		17	
43860000 ORG.SOC. CHARGES A P	144	118	27	22. 68
44551000 TVA A DECAISSER	122 824	112 324	10 500	9. 35
44571300 TVA TX 10%	2 948	2 677	271	10. 12
44586000 TVA S/FACT.NON PARVE	376	236	140	59. 16
44591000 TVA A REGULARISER SUR BILAN		11	11-	100. 00-
44700000 AUTRES IMPOTS TAXES	4 803	4 803		
44862000 PROVISION TA		653	653-	100. 00-
44863000 PROVISION FC	129	126	3	2. 16
	110	110		
AUTRES DETTES				
41100000 CLIENTS	696	787	91-	11. 60-
46700000 DEBITEURS CREDIT.DIV	696	769	73-	9. 48-
		18	18-	100. 00-
Total IV	353 257	278 697	74 560	26. 75
TOTAL GENERAL	1 900 526	1 940 058	39 533-	2. 04-

LV

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	189 272	162 199	27 072	16.69
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	199 922	169 705	30 217	17.81
70970000 RRR S/MARCHANDISES(F	10 650-	7 506-	3 145-	41.90-
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	23 577	30 099	6 522-	21.67-
70831200 LOCATION TX 10%	10 164	5 860	4 304	73.44
70833000 LOYER RTERRASSES DE ST LEU		1 473	1 473-	100.00-
70834000 LOYER ORPHELIA RIVIERE ST LOUI		9 196	9 196-	100.00-
70835000 LOYER COTEAUX DE L EPERON	13 412	13 569	156-	1.15-
Chiffre d'affaires NET	212 848	192 298	20 550	10.69
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	6 245		6 245	
78174000 REPRISE SUR DEPRECIATION	6 245		6 245	
AUTRES PRODUITS	2	130	128-	98.34-
75800000 PRODUITS DIV.GESTION	2	130	128-	98.34-
Total des Produits d'exploitation	219 095	192 428	26 667	13.86
ACHATS DE MARCHANDISES	168 404	158 172	10 231	6.47
60701000 ACHATS DE MARCHANDISES IMPORT	168 404	158 172	10 231	6.47
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	43 647-	53 374-	9 727	18.22
60370000 VARIAT.STOCK MARCHAN	23 687-	6 580-	17 107-	259.98-
60371000 VARIATION STOCK FLOTTANT	19 960-	46 794-	26 834	57.34
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	36 638	23 683	12 955	54.70
60611000 EAU		9	9-	100.00-
60614000 FOURN.NON STOCK.(CAR	2 714	2 210	503	22.78
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT	885	2 911	2 026-	69.60-
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATI	429	122	306	250.56
61100000 SOUS-TRAITANCE GENER		2 718	2 718-	100.00-
61323000 LOYER SEMIR	820	851	31-	3.63-
61325000 LOYER TER	3 148	3 150	2-	0.06-
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	1 625		1 625	
61400000 ATTENTE CHQ BENEFICIAIRES	67		67	
61420000 CHARGES DE COPROPRIETE	7 683	2 916	4 767	163.45
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION	2 042		2 042	
61552000 ENTRETIEN MAT.TRANSF	2 457	440	2 017	458.15
61600000 PRIMES D"ASSURANCES	546	673	127-	18.82-
62260000 HONORAIRES	1 541		1 541	
62261000 HONORAIRE OPTIMUM	4 083	2 973	1 110	37.35
62270000 FRAIS ACTES & CONTEN	135		135	
62280000 DIVERSES REMUN INTERMEDIAIRES		1 452	1 452-	100.00-
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	3 664		3 664	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENT	1 855	659	1 196	181.51
62570000 RECEPTIONS	919	459	460	100.23
62600000 FRAIS POSTAUX & TELE	140	85	55	64.44
62670000 FREE 06.92.02.90.92	111	83	27	33.00
62671000 FREE 06.92.61.82.24		94	94-	100.00-
62750000 SERVICES BANCAIRES	1 775	1 878	103-	5.48-

LV

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 248	6 236	988-	15. 84-
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	150	64	86	134. 09
63330000 PART.FORM.CONTINUE(O	121	52	69	133. 98
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE		579	579-	100. 00-
63511100 CFE	585		585	
63512000 TAXES FONCIERES	4 392	5 518	1 126-	20. 41-
63780000 IMPOTS TAXES DIVERSES		23	23-	100. 00-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	82 679	73 887	8 792	11. 90
64110000 SALAIRES APPOINT.COM	19 019	8 346	10 673	127. 89
64120000 CONGES PAYES	614	3 459	2 844-	82. 24-
64130000 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 045	1 082	1 963	181. 43
64140000 INDEM. AVANTAGES DIVERS		1 000	1 000-	100. 00-
64400000 REMUNER.TRAVAIL EXPL	60 000	60 000		
CHARGES SOCIALES	10 856	17 693	6 837-	38. 64-
64510000 COTISATIONS A L"URSS	709-	305-	404-	132. 55-
64510100 CHARGES SOCIALES/ CONGÉS PAYÉS	27	39	12-	31. 02-
64520000 COTIS. AUX MUTUELLES	37	31	6	20. 94
64530000 PERS COTISATIONS CAISSES DE RE	0		0	
64540000 COTIS. AUX ASSEDIC	927	396	531	134. 03
64580000 PREVOYANCE	75	62	13	20. 21
64600000 COTIS.SOC.PERS.EXPLO	10 500	16 200	5 700-	35. 19-
64600300 MUTUELLE SANTE GERANT		1 149	1 149-	100. 00-
64800000 AUTRES CHARGES DU PERSONNEL		121	121-	100. 00-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	11 175	9 499	1 676	17. 64
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	11 175	9 499	1 676	17. 64
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	12 820		12 820	
68174000 DOTATION DEPRECIATION CLIENTS	12 820		12 820	
AUTRES CHARGES	38	6 336	6 298-	99. 40-
65800000 CHARGES DIV.GEST.COU	38	6 336	6 298-	99. 40-
Total des Charges d'exploitation	284 210	242 132	42 078	17. 38
Résultat d'exploitation	65 115-	49 703-	15 411-	31. 01-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		1 262	1 262-	100. 00-
76400000 REV.DES VALEURS DE P		1 262	1 262-	100. 00-
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	12		12	
76600000	12		12	
Total des Produits financiers	12	1 262	1 251-	99. 09-
Résultat financier	12	1 262	1 251-	99. 09-
Résultat courant avant impôts	65 103-	48 441-	16 662-	34. 40-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	39 351	462	38 889	NS
77100000 PRODUIT EXCEPTIONNEL	39 351	331	39 021	NS
77200000 PROD.DIV.COUR.S/EX.A		132	132-	100. 00-

LV

DETAIL COMPTE DE RESULTAT	
Produit de l'exploitation	1000000
Charges de l'exploitation	(800000)
Produit net de l'exploitation	200000
Produit financier	50000
Charges financières	(20000)
Produit net financier	30000
Produit net global	230000
Impôts sur les bénéfices	(50000)
Produit net global après impôts	180000
Produit net global après impôts et provisions	180000
Produit net global après impôts et provisions et réserves	180000
Produit net global après impôts et provisions et réserves et dividendes	180000

[illegible]

LV

✓✓

MOD'L
au capital de 8 000 euros
Siège social : 16 rue Chappe ZA 2000
97420 LE PORT CEDEX
RCS St Denis 449 090 075
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 juin 2023



Le 20 juin 2023 , la réunion a lieu au siège social

Madame Véronique LEMAIRE demeurant à SAINT GILLES (97434-Réunion) au 8 Rue Etienne Azema 97434 Saint-Gilles-Les-Bains.

Propriétaire de la totalité des 800 parts de 10 euros composant le capital social de la Société MOD'L, associée unique de ladite société :

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule Gérante de la Société, Mme Véronique LEMAIRE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat
- Rémunération du gérant
- Approbation des conventions réglementées
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un résultat déficitaire de - 114 196 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 114 196 euros de la manière suivante :

origine

Report à nouveau antérieur :	1 652 561 euros
Résultat déficitaire de l'exercice :	- 114 196 euros

Soit un bénéfice distribuable de

affectation

Report à nouveau	1 538 365 euros
------------------	-----------------

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de fixer la rémunération de la Gérante à 5 000 euros par mois avec pris en charge des cotisations sociales par la société.

Elle sera remboursée, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

La Gérante

